



PROCÈS-VERBAL de séance du conseil municipal du 22 septembre 2023

Le conseil municipal de la commune de VILLE SAINT JACQUES dûment convoqué, le 15 septembre, s'est réuni le 22 septembre 2023 à 20h00, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PERADON, maire.

Étaient présents :

Messieurs : DEMANGE Jean, DUVAL Patrick, GOUBIN Patrick, LEFEVRE Vincent, M. MALDINEZ Alain, PERADON Philippe, VINCENT Maximilien.

Mesdames : ALVES Lise, BERNARD Léone, CRASSON Sybille, De VIGNERAL Elisabeth, HAYE Vanessa, KESSEN Cécile, LE TRON Marion, THONIARD Claudine,

Secrétaire : M. DEMANGE Jean

INFORMATIONS DIVERSES (non exhaustif)

Les Affaires communales :

Les commissions et autres thématiques

Travaux et entretien :

Point sur les travaux et études :

Mairie : rénovation du bureau du maire par une équipe de bénévoles pour y installer l'urbanisme et l'accueil téléphonique

Voirie : travaux d'entretien sur la rue de l'Épinoy et diverses rues par la société Wiame. Une réunion d'information a été organisée avec les habitants de la rue de l'Épinoy

Elagage : des devis sont demandés pour la taille des 95 tilleuls

Mise en place d'un tour mensuel de village pour repérer les éventuels entretiens à faire

Point sur les dossiers d'aide / Subvention :

Nous avons reçu la subvention du Syndicat des Energies de Seine et Marne (SDESM) concernant les 74 points lumineux qui ont été changés en 2022

La demande de subvention pour les travaux du cloisonnement des archives a été demandée

Urbanisme :

- Le permis d'aménagement de la SCI Anjel au niveau de l'ancienne ferme carton devrait fait l'objet d'une demande de retrait et un nouveau projet serait déposé en intégrant une maison médicale (rdv à venir fin septembre)

CCAS :

Accueil sur la commune de l'opération baraque à frat portée par l'espace des habitants

Action en cours sur plusieurs dossiers Aide à l'autonomie

Préparation des colis de Noel

Opération terre de jeux 2024 :

La commune a obtenu le label terre de jeux 2024 dont l'objectif est de développer la pratique sportive au sein des communes du label et de financer des équipements sportifs

Pour la commune, les grands axes du programme déposé sont les suivants :

- Mise en valeur des sportifs de la commune
- Organisation d'activités découvertes sportives
- Organisation d'une journée olympique
- Relais de la flamme le 26 juillet

Communication :

Réalisé : Création d'un logo plus « dynamique » et de supports types de communication (flyers – newsletter ...)

A venir : Mise en place de la newsletter et reprise du site internet

Liens aux habitants :

Bilan positif de la première réunion de rue avec de nombreux participants et des échanges riches et variés

Apéro conseil à prévoir

Associations :

Réunion du 1^{er} septembre pour l'organisation des plannings des différentes salles

Motivation des associations pour participer au projet terre de jeux 2024

Economie locale :

Café / Bar / Epicerie : Prévision de travaux snacking (contacts à prendre avec le fond leader pour le financement) et demande abri poubelle à intégrer dans le projet place

Marché : Reprise le 26 aout 2023, perspective de nouveaux commerçants

Kiné : la salle des bryères n'est plus louée, le cabinet de kiné ayant terminé son extension

Projet de fléchage entreprise : Intégration d'une nouvelle entreprise dans le projet et pose des fléchages prévus le 8 octobre

Demande d'installation d'un distributeur de pizza : Une demande a été reçue pour l'installation d'un kiosque à Pizzas au niveau du parking de l'atelier avec location de l'emplacement et l'utilisation de produits locaux dont certains de la commune– Ce projet demande une présentation et une réflexion lors d'un prochain temps d'échange

Fonctionnement interne

Réorganisation du secrétariat :

Objectif : offrir plus de créneaux d'accueil du public

Ouverture su secrétariat :

le mercredi de 09h à 12h et de 14h à 17h , le samedi de 9h30 à 12h sans rdv

le mardi, jeudi et vendredi matin avec rdv

et permanence téléphonique assurée tous les matins (mardi à samedi)

Mise en place d'un numéro d'astreinte en cas d'urgence

Élus :

Petit rappel, les élus peuvent bénéficier dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF), de formation à raison de 20 heures par an.

Divers :

Composition de la commission de contrôle des listes électorales

Les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés après chaque renouvellement intégrale du conseil municipal et pour une durée de trois ans ; Il nous faut renouveler notre commission et **proposer** les noms :

D'un conseiller municipal + un suppléant* (à l'exclusion du maire, adjoints ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription électorale)

D'un délégué de l'administration + un suppléant*

D'un délégué du tribunal judiciaire + un suppléant *

*la désignation de membres suppléants se fait dans les mêmes conditions que les membres titulaires, bien que la loi n'en prévoit pas l'obligation

SDIS :

Rencontre avec les pompiers dans le cadre de la préparation du festival christ en scene
Rdv à prévoir fin d'année pour contrôler nos bornes incendies et les référencer

Festival Christ en Scène :

Très bonne organisation et déroulement sans problème avec plus de 800 participants

Les Affaires intercommunales

Communauté de communes Moret Seine et Loing :

Avancées sur les différentes études :

- CRTE (aides de l'Etat) : Lancer la préparation des fiches projets / Actions pour 2025.

Ces fiches doivent être envoyées au plus tard le 30 septembre 2024 pour les actions de 2025. Il faudra les reprendre en début d'année 2024 pour nous permettre d'effectuer des travaux subventionnables

- Projets MSL :

1^{ère} réunion et groupe de travail sur le diagnostic territorial de vulnérabilité aux inondations. Ce diagnostic devrait permettre de définir un plan pluriannuel des travaux à réaliser sur l'ensemble du territoire et aider à l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde.

SI des Ecoles VSJ – NR (RPI) :

Accueil d'une nouvelle directrice.

Maintien de l'institutrice en poste

Effectif stable

SIDASS (assainissement) :

26 septembre : Passage de l'entreprise ETS Julien AUROUZE pour les opérations de dératisation des réseaux d'assainissement (Eaux usées et unitaires)

SIRMOTOM (déchets ménagers) :

Modernisation de la déchetterie de Montereau. A compter du 02 septembre la déchetterie est délocalisée toujours dans la zone industrielle au 15 rue de la Grande Haie.

D'une superficie de près de 7 000 m² contre 4000 m² actuellement, la future déchetterie sera implantée en partie sur l'ancienne usine ARDECA en complément du site existant. Les usagers accéderont à cette déchetterie, nouvelle génération, rue des Prés Saint Martin pour en sortir rue de la Grande Haie afin de fluidifier les déplacements. Ils pourront y déposer 7 jours sur 7, gratuitement grâce à une carte d'accès, la plupart des déchets : gravats, déchets verts, ferrailles, bois, pneus, mobilier, huile de vidange, électroménagers.... Parmi les nouveautés de cette déchetterie nouvelle génération : une zone dédiée au réemploi des objets déposés et l'utilisation de compacteurs pour augmenter la capacité de stockage des bennes et ainsi limiter les transports routiers.

Dossier des bac enterrés à reprendre complètement : Suite à l'interruption liée au COVID et à la hausse des coûts , le SIRMOTOM a décidé d'annuler tous les dossiers en cours, il faut donc refaire la démarche

SI du Jumelage STARZAC / Bocage GATINAIS :

Nouveau délégué à désigner en remplacement de Chantal fournier

POUR DÉCISION

Décision N°01/2023 : virement de crédit.

Suite à un courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques de Seine-et-Marne (DDFIP), la commune doit reverser la somme de 2961 € au titre d'un trop perçu au niveau de la taxe d'habitation. Pour cause, une augmentation du taux de cette taxe d'habitation entre 2017 et 2019, décidée par la commune.

POUR DÉLIBÉRATION

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2023 est adopté, à l'unanimité des conseillers municipaux présents ou représentés.

2- Désignation des délégués de la commune au syndicat intercommunal du Jumelage Bocage-Gâtinais/Starzach

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 24/2023, le conseil municipal a désigné des délégués de la commune au syndicat intercommunal de jumelage.

Par courrier du 10 août 2023, le bureau de la légalité et de l'intercommunalité de la préfecture nous informe que cette délibération n'est pas légale au vu de la désignation d'un délégué titulaire non-membre du conseil municipal.

Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal a désigné un nouveau délégué titulaire parmi les membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, **DÉSIGNE** à bulletin secret :

En titulaire en remplacement de Mme FOURNIER Chantal :

Mme CRASSON Sybille, 03, rue du Courtil Fleuri, née le 26/08/1970,

En suppléant en remplacement de Mme CRASSON désignée comme titulaire

M. GOUBIN Patrick, 1, rue des demoiselles, né le 24/05/1953

Récapitulatif des délégués :

Délégués titulaires :

- Mme De VIGNERAL Elisabeth, 28 rue de Noisy, née le 19/11/1947

- Mme KESSEN Cécile, 9 rue des Demoiselles, née le 15/08/1970

- Mme CRASSON Sybille, 03, rue du Courtil Fleuri, née le 26/08/1970,

Délégués suppléants :

- M. GOUBIN Patrick, 1, rue des demoiselles, né le 24/05/1953

- Mme BERNARD Léone, 4B bis, rue Grande, née le 16/03/1988

3- Création de postes de conseillers délégués

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

Vu le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 09 juin 2023 ;

Considérant que Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer deux postes de conseillers municipaux délégués

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** de :

CRÉER deux postes de Conseillers délégués ;

DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision.

4- Désignation d'un représentant au Groupement d'Intérêt public ID77

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale «et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) »,

Vu l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2020/12/14-4 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 14 décembre 2020,

Vu l'avenant n°2 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2022/06/16-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 16 juin 2022,

Vu la délibération n° 19/2019 du 27 juin 2019 relative à l'adhésion de la commune de Ville Saint Jacques au Groupement d'Intérêt Public ID 77.

Considérant le renouvellement des membres du Conseil et l'obligation de celui-ci de renommer un élu pour représenter la commune/intercommunalité/syndicat au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents ou représentés,

DÉSIGNE M. Mme De VIGNERAL Elisabeth, comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale d'ID77.

5- Modification du tarif de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle que le tarif de location de la salle polyvalente est fixé par délibération du conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°18/2023, portant sur le tarif de location

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, **DÉCIDE**, de fixer le tarif de location de la salle polyvalente comme suit :

Période	Tarif	Caution
Du 01 novembre au 31 mars	480 €	400 €
Du 01 avril au 31 octobre	450 €	400 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.